

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON ESTERNAY
Commune de COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 19 septembre 2022 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 30 septembre à 19h30 sous la présidence de Sylvie LEFRANC, Maire

En exercice : 9
Présents : 6
Votants : 8

Présents : LEFRANC Sylvie, BONNART Alain, BULAND Dominique, COCHET Pascal, HETIER Xavier, GOUJAT Sébastien.

Absents excusés : TEMPLIER Arnaud (procuration Sylvie LEFRANC, MALLET Vanessa, NAROZNY Emmanuel (procuration COCHET Pascal)

Secrétaire de séance : BONNARD Alain.

Séance du 30 septembre 2022

Délibération : N° 2022-09-15

Bail location épicerie

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite à la cessation d'activité de Madame VAISSIERE Cindy par liquidation de son commerce sis 16 rue du Capitaine Vaillant à Courgivaux prononcé le 8 septembre 2020 et suite à la demande de Monsieur THANGARAJAH Thaveswaran demeurant 4 rue Saint Exupéry à Chelles, il est nécessaire d'établir un nouveau bail de location.

Madame le Maire propose d'établir ce bail de location dès que possible près l'étude de Maître MODEME notaire à Sézanne au profit de l'exploitant ci-dessus dénommé, fixant son loyer mensuel à 150 euros loyer révisable annuellement à la date anniversaire et fixant le remboursement de la taxe foncière au tiers de la taxe foncière du bâtiment et à la moitié en ce qui concerne la taxe d'Ordures Ménagères.

Afin d'aider au démarrage de l'activité et aux divers travaux rendus nécessaire à l'exploitation, Madame le Maire propose d'exonérer de loyer l'exploitant durant les six premiers mois.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité ces décisions, et charge Madame le Maire de faire établir le bail en conséquence auprès de l'étude de Maître MODEME notaire à Sézanne. Il autorise Madame le Maire à signer tout acte notarié et documents nécessaire à l'exécution de cette décision.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courgivaux le 30 septembre 2022

Madame le Maire, Sylvie LEFRANC

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture Epernay le 6 octobre 2022...
et de la publication, le 6 octobre 2022
Fait le 06 octobre 2022....**

